

COMMUNE DE LA BRUYERE
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que deux points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 29 mai 2019 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Ils ont été déposés par Monsieur Laurent Botilde, Conseiller Communal MR.

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. Plan de mobilité à la Bruyère

Après 6 mois de mise en place de la majorité, qu'en est-il du plan de mobilité annoncé lors de la présentation de la déclaration de politique ?

2. Projet "Infrabel" à Bovesse

Dans le cadre du projet dont nous avons débattu au conseil communal du mois d'Avril, nous vous avons demandé de rencontrer le comité qui avait imaginé une alternative au projet proposé par Infrabel et le Collège. La majorité n'ayant pas jugé bon de prendre en considération les réclamations de plus de 300 personnes, le projet a été voté par l'assemblée sans étude sérieuse de l'alternative.

Après analyse du dossier, il apparaît également que ce projet demande une nouvelle création de voiries. Dès lors, et suivant le décret lié à cette création de nouvelles voiries (art25 du décret voirie), une réunion de concertation aurait dû être organisée dans les dix jours de la clôture de l'enquête. Cette réunion aurait eu pour but de rencontrer les habitants concernés de Bovesse mais aussi les membres d'administration tels que le Giser, Infrabel, le SPW etc.

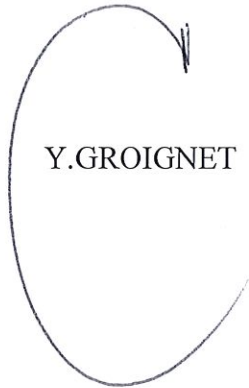
Entretemps, des intempéries importantes ont touché la commune de la Bruyère le 19/05, de ce fait, une étude hydrologique du projet et un avis du Giser nous paraissent essentiels.

C'est pourquoi nous vous demandons quelle est votre position par rapport à ces deux points.

Premièrement, l'absence dans le dossier de demande de permis d'une étude de l'incidence hydrologique du projet de fermeture des passages à niveaux de Bovesse et ensuite le non-respect de la procédure de consultation suite à l'enquête publique.


La Bruyère, le 27/5/2019

Le Directeur général,


Y.GROIGNET



Le Bourgmestre,


Y.DEPAS